

RAPPORT N° 04/6-24
au Conseil Municipal

OBJET

**ZAC I DE MOUFIA
APPROBATION DU CRAC 2003**

L'aménagement de la ZAC I de Moufia a été confié à la SEDRE dans le cadre d'un Contrat de Concession en date du 19 septembre 1978.

Les programmes de construction des logements, dont les logements sociaux, sont achevés, ainsi que les programmes de commerces, de bureaux et d'activités.

Concernant les aménagements VRD et paysagers, il reste à finaliser :

- les travaux de la Coulée Verte dans sa partie basse,
- les travaux d'aménagement des abords du «Belvédère» et d'étanchéité du bâtiment en vue du transfert de l'Agence Postale du quartier.

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 2003 de l'opération dont le montant actualisé s'établit à 16 076 213,00 au lieu de 16 185 816,00 € HT dans le dernier CRAC approuvé.

Par rapport à ce dernier CRAC présenté dans la note de synthèse ci-jointe, la différence s'établit à - 109 603,00 € HT du fait d'un prévisionnel de travaux moins important sur les abords du «Belvédère». Cette diminution des dépenses génère une diminution consécutive des subventions au titre du Contrat de Ville et ne modifie donc pas la participation financière communale.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demande donc d'approuver le CRAC au 31 décembre 2003 de la ZAC I de Moufia, ayant valeur de bilan révisé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

NB Dossier consultable près la Direction de l'Urbanisme Opérationnel (ascenseur ouest / 2ème étage), aux jours et heures ouvrables de l'administration.

**DELIBERATION N° 04/6-24
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

OBJET

**ZAC I DE MOUFIA
APPROBATION DU CRAC 2003**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-24 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de la ZAC I de Moufia au 31 décembre 2003, ayant valeur de bilan financier révisé pour un montant de 16 076 213,00 € HT.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**


LE MAIRE DE SAINT DENIS REUNION
LE DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA

